###### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

**Ce formulaire doit être signé par le père, la mère ou le tuteur légal de l’enfant**

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal : Ville :

🕿 Domicile : 🖁 Portable :

🖅 E-mail :

Agissant en qualité de : Père □ Mère  □ Tuteur légal □ des enfants :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Autorise :

Mes enfants à pratiquer l’escalade \*

□ Mes enfants à participer à des compétitions d’escalade \*

□ Mes enfants à être transporté(e) en voiture par des personnes bénévoles à l’occasion des sorties organisées par le club et des compétitions d’escalade. \*

□ Les responsables de l’USBY Escalade à prendre les décisions nécessaires en cas d’accident. \*

\* Cocher les cases.

**Les responsables de l’USBY Escalade demandent que les enfants soient accompagnés par un adulte et confiés au moniteur ou à l’encadrant présent, à tous les cours, et sur les lieux de rendez-vous lors des sorties ou compétitions :**

Nous vous prions de noter que votre enfant participant à un cours d’escalade doit être accompagné par une personne adulte jusque sur le lieu de pratique (salle C du COSEC, ou autre lieu précisé en cas de sortie organisée). L’accompagnateur adulte doit s’assurer que votre enfant a bien été pris en charge par son moniteur avant de quitter les lieux.

Votre enfant doit être récupéré au même endroit à la fin du cours.

Tout enfant venant seul à son cours d’escalade ou laissé sur le parking du COSEC est sous votre propre responsabilité tant que le moniteur ne l’a pas pris officiellement en charge.

L’USBY Escalade ne serait en aucun cas responsable en cas d’accident survenant à votre enfant sur le trajet le menant au pied de la structure d’escalade.

L’USBY Escalade ne serait en aucun cas responsable de votre enfant en cas d’absence ou de retard exceptionnel du moniteur.

**Date : Signature :**